



Air France

Un œil sur les NEWS



News

Le mot local du Pilotage Économique : A qui appartient le CPF (compte personnel de formation) ??

Le compte individuel de formation, (CIF), a été remplacé par le CPF. Cette transformation imposée par le décret N° 2014-1717 du 30 décembre 2014, a modifié la structure du compte. Aujourd'hui, et si le transfert a bien été demandé, chacune et chacun possède une somme dédiée à de la formation individuelle, détenue par la Caisse des Dépôts et Consignations.

Ceci induit donc que ce compte est entièrement à la main des salariés et non des employeurs.

Ceci induit que lorsque nous devons justifier, par exemple, d'un niveau acquis en anglais pour une potentielle promotion, ou bien l'obtention d'une prime de langue, c'est à l'entreprise de prendre en charge cette évaluation, et non aux salariés de la financer, via le CPF.

Utilisez votre CPF pour des formations qui vous correspondent et ne laissez pas cette somme se perdre ou se faire consommer indûment.



La semaine des 4 jours

Activité partielle, travail hybride, visioconférence, autant d'alternatives imposées à l'ensemble des salariés ces deux dernières années qui ont profondément transformé et marqué nos modes de vie. Que retenir de cette période ? Tout d'abord, que d'autres organisations du travail sont possibles, tout en préservant l'équilibre entre objectifs d'entreprise, lien social et vie privée. Et maintenant ? Comment nous réconcilier avec un retour à la normale ?

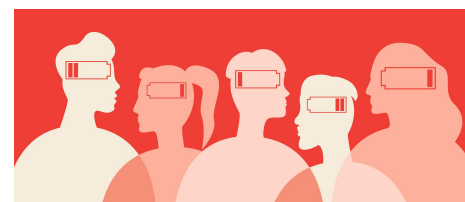
L'idée de poursuivre la flexibilité avec des horaires adaptés pour aboutir à une semaine de 4 jours travaillés à taux plein fait son chemin partout en Europe. La France n'est pas en reste avec plus de 2000 entreprises inscrites dans cette expérience.

Le Syndrome d'Épuisement Professionnel

Nous venons de traverser un été particulièrement difficile, toutes catégories professionnelles confondues.

Soyons vigilants face au Syndrome d'Épuisement Professionnel.

- **Les causes** : surcharge de travail dans le cadre de réorganisations multiples, dégradation des rapports sociaux, environnement en perpétuelle transformation, etc.
- **Les conséquences** : Troubles de la concentration, du sommeil, irritabilité, nervosité, fatigue importante, palpitations, dépersonnalisation et perte du sentiment d'accomplissement personnel...



Nous mettons en avant le rôle des instances représentatives du personnel et des services médico-sociaux pour alerter et accompagner les salariés en souffrance.

Que l'on soit témoin ou que l'on subisse, il est très important de demander de l'aide.



Le mail : dome.cfecgcaf@gmail.com
Le site : CFE-CGC Air France

Adhésion : -)